



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET VILAINE

-----  
COMMUNE DE PLESDER  
-----

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 24 Mars 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la  
Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mr THIBAUT Patrick, Mr  
HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, Mr DELION Rémy, Mme MARY Cécile, Mr BAUX  
Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig

**Procuration :** De Mr BRYON Jocelyne à Mme BONENFANT Nathalie

**Absents Excusés :** Mr MOREL Jean-Pierre, Mme DESERT Magalie, Mr DELOFFRE Arnaud

Mme MARY Cécile a été élue **SECRETAIRE**

**N°08/2015**

**Compte de Gestion – Commune 2014**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes, et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## N°09/2015

### Compte de Gestion Assainissement 2014

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes, et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

## N°10/2015

### Compte de Gestion L'Orée d'Armor 2014

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes, et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

## N°11/2015

### Compte Administratif Commune 2014

Sous la présidence de Monsieur Patrick COQUIO, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

| DEPENSES       |                | RECETTES       |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | Investissement | Fonctionnement | Investissement |
| 442 899,50€    | 132 931,23€    | 493 436,72€    | 211 961,19€    |

Hors de la présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

#### N°12/2015

#### Compte Administratif Assainissement 2014

Sous la présidence de Monsieur Patrick COQUIO, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2014 qui s'établit ainsi :

| DEPENSES       |                | RECETTES       |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | Investissement | Fonctionnement | Investissement |
| 45 228,64€     | 31 252,71€     | 59 530,13€     | 24 505,10€     |

Hors de la présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2014.

#### N°13/2015

#### Compte Administratif l'Orée d'Armor 2014

Sous la présidence de Monsieur Patrick COQUIO, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2014 qui s'établit ainsi :

| DEPENSES       |                | RECETTES       |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | Investissement | Fonctionnement | Investissement |
| 59 638,64€     | 0,00€          | 0,00€          | 0,00€          |

Hors de la présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget l'Orée d'Armor 2014.

#### N°14/2015

#### Affectation résultat Budget Primitif Commune 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le détail de l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au BP Commune 2015 :

|  | Dépenses | Recettes     |
|--|----------|--------------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement                                   |          | 174 781,60 € |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement) |          | 50 000,00 €  |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté                                  |          | 22 820,14 €  |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et une abstention :  
APPROUVE l'affectation des résultats 2014, tel que détaillée ci-dessus.

### N°15/2015

#### Affectation résultat Budget Primitif Assainissement 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le détail de l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au BP Assainissement 2015 :

|  | Dépenses | Recettes    |
|--|----------|-------------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement                                   |          | 18 044,31 € |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement) |          | 23 992,35 € |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté                                  |          |             |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et une abstention :  
APPROUVE l'affectation des résultats 2014 pour le budget assainissement, telle que détaillée ci-dessus.

### N°16/2015

#### Affectation résultat Budget Primitif L'Orée d'Armor 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le détail de l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au BP Assainissement 2015 :

|  | Dépenses   | Recettes |
|--|------------|----------|
| 001 Solde d'exécution d'investissement                                   |            |          |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement) |            |          |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté                                  | 59 638,64€ |          |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et une abstention :  
APPROUVE l'affectation des résultats 2014 pour le budget l'Orée d'Armor, telle que détaillée ci-dessus.

### N°17/2015

#### Subvention aux Associations

Madame le Maire propose d'allouer aux associations des subventions, telles que détaillées ci-dessous :

#### Associations Extérieures :

|   |          |
|---|----------|
| Comice agricole                                   | 0,60 €/H |
| Office des sports                                 | 1€/H     |
| Ass .Familiale Rurale du Canton de Tinténiac ADMR | 100,00€  |
| Association de la prévention routière ST-GREGOIRE | 30,00€   |

#### Associations Plesdéroises :

|  |         |
|--|---------|
| ACCA de Plesder (150€ pour destruction de nuisibles) | 150,00€ |
| + Subvention pour destruction des nuisibles          | 150,00€ |
| Anciens Combattants de Plesder                       | 150,00€ |
| Club de l'Amitié de Plesder                          | 150,00€ |
| Comité de Jumelage PLESDER-AHORN                     | 150,00€ |
| + Subvention pour le Relais des Villages             | 150,00€ |
| Foyer des jeunes et d'Education Populaire PLESDER    | 150,00€ |
| APE  | 150,00€ |
| Association de Gymnastique Plesder                   | 150,00€ |

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Théâtre « Tous en Scène à Plesder » | 150,00€ |
| Association FC Linon                | 150,00€ |
| Rêve de Bambins                     | 150,00€ |

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
**APPROUVE l'attribution des subventions aux associations tel que détaillé ci-dessus.**  
**PREVOIT les crédits nécessaires au BP 2015**

**N°18/2015**  
**Taux d'imposition**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut réfléchir à une augmentation des taux d'imposition considérant la diminution des dotations de l'Etat.

De ce fait Madame le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2%, 3% ou 5% des Taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière bâti et de la Taxe Foncière non-bâti.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
**CHOISIT d'augmenter les taux d'imposition de 2%.**

Soit le détail suivant :

Taxe d'habitation : 14,59%

Taxe foncière (bâti) : 17,06%

Taxe foncière (non bâti) : 44,42%

**APPROUVE l'augmentation de 2% des Taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière bâti et de la Taxe Foncière non-bâti.**

**PREVOIT les recettes au Budget Primitif Principal 2015**

**N°19/2015**  
**Budget Primitif Communal 2015**

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2014.

Celui-ci se décompose comme suit :

| SECTION INVESTISSEMENT                                 |  |                    |
|--|--|--------------------|
| Chapitres  | Opérations                             | BP 2015            |
| <b>RI</b>  | <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>672 797,10€</b> |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement |  | 174 781,60€        |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés          |  | 50 000,00€         |
| 16 - Emprunt   |  | 272 455,41€        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section    |  | 14 623,69€         |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserve                |  | 19 000,00€         |
| 13 - Subvention d'investissement                       |  | 141 936,40€        |
| <b>DI</b>  | <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>672 797,10€</b> |
| 16 - Emprunt   |  | 28 163,10€         |
|  | 10 - S. des Fêtes                      | 550 000,00€        |
|  | 19 - Eglise                            | 3 744,00€          |
|  | 20 - Mairie                            | 2 790,00€          |
|  | 11 - Voirie                            | 6 700,00€          |
|  | 12 - Terrain des Sports                | 81 400,00€         |

| SECTION FONCTIONNEMENT |  |                     |
|------------------------|--|---------------------|
| Chapitre               | Libellé  | BP 2014             |
| <b>DF</b>              | <b>Total dépenses de fonctionnement</b>              | <b>471 397,14 €</b> |
| 011                    | Charges à caractère général                          | 150 438,00 €        |
| 012                    | Charges de personnel et frais assimilés              | 222 890,00 €        |
| 014                    | Atténuation de produit                               | 3 135,90 €          |
| 022                    | Dépenses imprévues                                   | 2 698,04 €          |
| 042                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections       | 14 623,69€          |
| 65                     | Autres charges de gestion courante                   | 60 532,00€          |
| 66                     | Charges financières                                  | 17 079,51€          |
| <b>RF</b>              | <b>Total recettes de fonctionnement</b>              | <b>471 397,14 €</b> |
| 002                    | Résultat de fonctionnement reporté                   | 22 820,14€          |
| 013                    | Atténuations de charges                              | 12 960,00€          |
| 70                     | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 29 240,00€          |
| 73                     | Impôts et taxes                                      | 225 736,00 €        |
| 74                     | Dotations, subventions et participations             | 156 641,00€         |
| 75                     | Autres produits de gestion courante                  | 24 000,00€          |

Le conseil municipal, à l'unanimité :  
**APPROUVE** le budget primitif 2015, tel que détaillé ci-dessus.

N°20/2015  
Budget Primitif Assainissement 2015

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2014.  
Celui-ci se décompose comme suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT |  |                   |
|------------------------|--|-------------------|
| Chapitre               | Libellé  | BP 2014           |
| <b>DF</b>              | <b>Total dépenses de fonctionnement</b>              | <b>44 699,00€</b> |
| 011                    | Charges à caractère général                          | 1 500,00 €        |
| 012                    | Charges de personnel et frais assimilés              | 5 000,00 €        |
| 022                    | Dépenses imprévues                                   | 3 485,10 €        |
| 042                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections       | 24 505,00€        |
| 66                     | Charges financières                                  | 10 208,80€        |
| <b>RF</b>              | <b>Total recettes de fonctionnement</b>              | <b>44 699,00€</b> |
| 042                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections       | 18 696,00€        |
| 70                     | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 26 000,00€        |
| 75                     | Autres produits de gestion courante                  | 3,00€             |

| SECTION INVESTISSEMENT                                 |  |                   |
|--|--|-------------------|
| Chapitres  | Opérations                             | BP 2015           |
| <b>RI</b>  | <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>66 541,76€</b> |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement |  | 18 044,31€        |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés          |  | 23 992,35€        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section    |  | 24 505,10€        |
| <b>DI</b>  | <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>66 541,76€</b> |
| 16 - Emprunt   |  | 13 073,96€        |
| 21 - Immobilisation corporelle                         |  | 30 000,00€        |
| 020 - Dépenses imprévues                               |  | 4 771,80€         |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section    |  | 18 696,00€        |

Le conseil municipal, à l'unanimité :  
**APPROUVE** le budget primitif 2015, tel que détaillé ci-dessus.

N°21/2015  
Budget Primitif L'Orée d'Armor 2015

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2014.  
Celui-ci se décompose comme suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT |  |                   |
|------------------------|--|-------------------|
| Chapitre               | Libellé  | BP 2014           |
| <b>DF</b>              | <b>Total dépenses de fonctionnement</b>              | <b>59 638,64€</b> |
| 002                    | Résultat de fonctionnement reporté                   | 59 638,64 €       |
| <b>RF</b>              | <b>Total recettes de fonctionnement</b>              | <b>59 638,64€</b> |
| 70                     | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 59 638,64€        |

Le conseil municipal, à l'unanimité :  
**APPROUVE** le budget primitif 2015, tel que détaillé ci-dessus.

N°22/2015  
SDJC - Demande de subventions

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de financer le projet « Extension et rénovation de la Salle de Jeunes et de la Culture », il est possible de demander une subvention parlementaire.  
De plus la Communauté de Communes, dans son programme PRACTISE, peut subventionner une partie des travaux dès que lors que ceux-ci permettent des économies d'énergie et correspondent aux critères de performance thermique de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

Plan de financement :

| RECETTES  |                     |
|---|---------------------|
| DETR (30%) (demandée)                           | 124 499,48 €        |
| Certificat d'énergie                            | 2 279,76 €          |
| Fonds de Solidarité Territorial                 | ?                   |
| Subvention Parlementaire                        | ?                   |
| Subvention PRACTISE                             | ?                   |
| <b>TOTAL SUBVENTION</b>                         | <b>126 779,24 €</b> |
| Participation communale (solde définitif + TVA) | 376 830,14 €        |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                           | <b>503 609,38 €</b> |

| DEPENSES Réelles                                |                     |
|---|---------------------|
| Maîtrise d'œuvre                                | 29 335,41 €         |
| Etude de sol                                    | 1 510,00 €          |
| SPS   | 1 650,00 €          |
| Diagnostic structure                            | 700,00 €            |
| Etude acoustique                                | 1 300,00 €          |
| Diagnostic amiante et plomb                     | 887,50 €            |
| Contrôle technique                              | 3 550,00 €          |
| Annonces  | 1 270,00 €          |
| Impression des dossiers pour candidats          | 318,30 €            |
| Gros Œuvre                                      | 112 440,08 €        |
| Charpente bois traditionnelle                   | 17 438,87 €         |
| Couverture ardoise et zinc                      | 15 082,70 €         |
| Étanchéité                                      | 15 930,45 €         |
| Menuiserie aluminium                            | 35 077,85 €         |
| Menuiseries intérieures                         | 20 400,00 €         |
| Plâtrerie sèche - isolation                     | 38 236,69 €         |
| Plafonds suspendus                              | 8 379,68 €          |
| Carrelage - Faïence                             | 19 866,00 €         |
| Peinture - sols souples                         | 24 780,28 €         |
| Electricité                                     | 23 971,57 €         |
| Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation | 32 549,11 €         |
| Equipements cuisine                             | 15 000,00 €         |
| <b>TOTAL HT</b>                                 | <b>419 674,49 €</b> |
| TVA (20%)                                       | 83 934,89 €         |
| <b>TOTAL TTC</b>                                | <b>503 609,38 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire à demander la subvention parlementaire et la subvention PRACTISE de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

APPROUVE le plan financement

N°23/2015

Espace d'Activités Multigénérationnel – Demande de subventions

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de financer le projet « Espace d'activité multigénérationnel », il est possible de demander une subvention parlementaire.

De plus l'enveloppe attribuée à la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ayant été augmentée et qu'un dépôt de dossier est possible jusqu'en avril, il serait bon de demander également la DETR.

Plan de financement :



| DEPENSES Réelles                         |                    | RECETTES                       |                    |
|--|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Terrassement                             | 28 000,00€         | DETR (30%)                     | 27 013,80€         |
| Plateau multisport                       | 39 951,00€         | Subvention Parlementaire       | ?                  |
| Table de ping-pong                       | 1 490,00€          | <b>TOTAL SUBVENTION</b>        | <b>27 013,80€</b>  |
| Structure tobogan + jeux ressort         | 5 850,00€          | <b>Participation communale</b> | <b>81 041,40€</b>  |
| Bancs                                    | 3 580,00€          | <b>TOTAL TTC</b>               | <b>108 055,20€</b> |
| Poubelles                                | 1 648,00€          |                                |                    |
| Tables pique-nique                       | 2 572,00€          |                                |                    |
| Installation jeux                        | 2 600,00€          |                                |                    |
| Préparation support jeux (bac à gravier) | 3 720,00€          |                                |                    |
| Panneau d'informations                   | 155,00€            |                                |                    |
| Test conformité                          | 480,00€            |                                |                    |
| <b>TOTAL HT</b>                          | <b>90 046,00€</b>  |                                |                    |
| <b>TVA (20%)</b>                         | <b>18 009,20€</b>  |                                |                    |
| <b>TOTAL TTC</b>                         | <b>108 055,20€</b> |                                |                    |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

**AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention parlementaire ainsi que la DETR

**APPROUVE** le plan financement

#### N°24/2015

#### Espace d'Activités Multigénérationnel – Convention avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique

Le service voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique a été mandaté pour effectuer les travaux de terrassement et aménagements de l'Espace d'Activités Multigénérationnel.

Afin de clôturer le projet la Communauté de Communes Bretagne Romantique propose une convention de mandatement de travaux pour un montant de 16 566,60€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention avec la CCBR pour le montant des travaux soit 16 566,60€ TTC

#### N°25/2015

#### Salle de Jeune et de la Culture – Avenant n°1 et 2

Mme Le Maire explique au conseil municipal, que des travaux supplémentaires sont nécessaires afin d'ouvrir l'accès sur l'arrière du bâtiment, là où se trouvera l'accès extérieur à la cuisine.

De plus après les travaux de démolition, il s'avère que le solivage d'une partie du bâtiment soit à remplacer.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°802013 du 3 Décembre 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'extension et de rénovation de la salle de jeunes et de la culture.

VU la délibération n°262014 du conseil municipal du 8 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'extension et rénovation de la salle des fêtes.

**Lot n°1 : Maçonnerie**

Attributaire : entreprise JR Maçonnerie adresse Les Landes Gimbert 35720 PLESDER ;

Marché initial du 06 janvier 2015 - montant : 109 421,58€ HT

Avenant n° 1 - montant : 3 018,50€ HT

Nouveau montant du marché : 112 440,08€ HT

Objet : accès arrière cuisine

**Lot n°2 : Charpente**

Attributaire : entreprise CEB adresse : ZA de Joval 35690 ACIGNE ;

Marché initial du 06 janvier 2015 - montant : 15 781,16€ HT

Avenant n° 1 - montant : 1 657,71€ HT

Nouveau montant du marché : 17 438,87€ HT

Objet : démontage du solivage

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**N°26/2015**

**MEGALIS – Avenant à la convention**

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

Considérant le fait que la commune de Plesder utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,

Et considérant également le fait que le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**AUTORISE Mme Le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.**

**N°27/2015**

**Communauté de Communes de la Bretagne Romantique – Transmission des données réseau**

La Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) administre et gère un Système D'Information Géographique (SIG) depuis 2009 ayant pour objectif de mutualiser le maximum de données géographiques sur le territoire et les rendre consultables par l'ensemble des communes membres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**AUTORISE les concessionnaires de réseaux (ERDF, SAUR, VEOLIA, GRDF...) à transmettre à la CCBR l'ensemble de leurs données numériques**

**AUTORISE Mme Le Maire à signer l'accord pour la transmission des données réseaux à la Communauté de Communes, ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.**

### N°28/2015

#### SDE35 – Marché groupé de fourniture d'électricité

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Plesder d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE l'adhésion de [la commune] au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de groupement ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Plesder.

### N°29/2015

#### SDE35 – Transfert de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

ACCEPTE sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015.

Met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

S'ENGAGE à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

### N°30/2015

#### Vente de logements de la SA La Rance

Le Conseil d'Administration de la SA La Rance a décidé la vente de logements à Plesder.

Soit 6 pavillons situés du n°11 à 21 Les longues Villes.

Ces logements ont été financés par 3 emprunts dont la commune c'était portée garante.

A ce titre et conformément aux dispositions de l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, les services de l'Etat demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande de la SA La Rance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

EMET un avis FAVORABLE à la vente des logements par la SA La Rance.

N°31/2015

**Syndicat Mixte du Bassin du Linon – Adhésion de la commune de Lanrigan**

La commune de Lanrigan par délibération en date du 5 novembre 2014 a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du bassin du Linon.

Lors de sa séance du 20 janvier 2015, le comité syndical a émis un avis favorable à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lanrigan au Syndicat Mixte du Bassin du Linon,.

Le Maire,  
Evelyne SIMON-GLORY

La Secrétaire de séance,  
Cécile MARY